



# Préparation à l'autorisation de conduite Patronale

## **CHARIOTS DE MANUTENTION**

### **A CONDUCTEUR PORTE**

Selon le Décret  
**98-1084**  
du 2/12/98

#### **OBJECTIF**

Permettre à un Opérateur utilisateur de Chariots de manutention de répondre aux obligations du Code du Travail (Article R.4323-55) en recevant une formation spécifique à l'entreprise.  
Assister le Chef d'Etablissement à délivrer une autorisation d'utilisation de ses matériels (Article R.4323-56).  
A l'issue de la formation, l'Opérateur aura reçu toutes les consignes lui permettant d'effectuer toutes les manœuvres, toutes les vérifications et tous les travaux à son poste de travail.

#### **PARTICIPANTS et PRE-REQUIS**

6 Personnes maximum pour la partie théorique d'une durée de 3.5 heures groupées.  
6 Personnes pendant 3.5 heures pour la mise en application pratique sur une catégorie de chariot de manutention à conducteur porté faisant l'objet de l'autorisation de conduite Patronale, au sein de l'entreprise.

#### **PROGRAMME**

##### **THEORIE**

- Textes et normes en vigueur,
  - Les responsabilités du conducteur (cariste),
  - Opérations de prise de poste et les vérifications,
  - Les documents des chariots,
  - Description des chariots de l'entreprise et leurs équipements porte charge,
  - Les dispositifs de sécurité des chariots,
  - La stabilité des chariots (plaques de charge),
  - Les règles de conduite en sécurité,
- Suivant le chariot utilisé dans l'entreprise :
- Les pictogrammes des marchandises,
  - Les symboles des produits chimiques,
  - La signalisation.

Un support stagiaire (livret) reprenant les connaissances indispensables sera remis aux stagiaires.

- **Contrôle des acquis théoriques**

##### **PRATIQUE**

- Présentation des chariots de l'entreprise,
  - Vérifier l'adéquation du chariot,
  - Opérations de prise de poste et vérifications,
  - Circuler avec le chariot à vide et en charge dans un circuit matérialisé (marche AV et AR) et arrêter le chariot en position de sécurité,
- Suivant le chariot utilisé et le matériel mis à disposition dans l'entreprise :
- Circuler et s'arrêter sur un plan incliné,
  - Prise et dépose d'une charge au sol,
  - Prise gerbage/dégerbage en pile,
  - Stockage et déstockage en palettier (4m et/ou 6m),
  - Chargement et/ou déchargement d'un véhicule depuis un quai,
  - Chargement et déchargement latéral d'une remorque,
  - Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse (charge limitant la visibilité),
  - Opérations de fin de poste (repérer les anomalies, opérations de maintenance de premier niveau).

- **Contrôle des acquis pratiques.**

#### **METHODE PEDAGOGIQUE**

La méthode utilisée est basée essentiellement sur le visuel et la mémoire, associant des apports théoriques et des exercices pratiques avec une participation active des stagiaires.

La durée du programme pratique pourra être augmentée avec l'accord de l'entreprise si l'animateur décelait des difficultés d'acquisition des mouvements.

